

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

## Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 17h00 à Merville.

### Votants :

**C3G :** Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry CASTET,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVALAIRE,

**CCF :** Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Janine GIBERT,

**CCHT :** Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Serge BAGUR, Françoise MOREL CAYE, Patricia OGRODNIK,

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER,

**Secrétaire de séance :** Cédric Maurel

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 22-078**

**Nombre de délégués :** 47  
**Quorum :** 24  
**Date de convocation :** 7/12/2021

**Membres présents :** 35  
**Pouvoirs :** /

**Objet : Demande aide financière auprès de LEADER pour l'animation du Projet Alimentaire Territoriale du PETR Pays Tolosan**

Colette Solomiac, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et de l'alimentation durable, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial du Pays Tolosan.

Il est précisé que les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Le PETR Pays Tolosan veut structurer grâce au PAT une démarche multi-partenariale basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour de quatre axes :

- 1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique,
- 2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agroécologique,
- 3) Accessibilité de l'alimentation durable,
- 4) Renforcement de la cohésion territoriale.

Depuis le 15/10/2021, le PAT du Pays Tolosan bénéficie de la reconnaissance ministérielle de niveau 1 et ce pour 3 ans non renouvelable. Cette labellisation encourage les territoires à poursuivre la consolidation de leur projet qui contribue à mobiliser les énergies et initiatives autour de la thématique de l'alimentation. A ce titre, cette action souhaite continuer l'animation du PAT et l'accompagnement des actions structurantes sur l'année 2023.

**Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1 Demander une aide LEADER au taux le plus haut pour l'opération « Animation PAT Pays Tolosan »
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2022.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 14 décembre 2022  
Au registre sont les signatures